

Cadre de gouvernance – mon épargne SunAvantage



Ce document présente un exemple de cadre de gouvernance pour aider les promoteurs de régimes de capitalisation de petite à moyenne taille qui offrent des régimes plus simples à établir des processus formels de prise de décision et d'administration des régimes. Conformément à la partie 2.1.2 de la [Ligne directrice pour les régimes de capitalisation](#), il est recommandé aux promoteurs de créer et de documenter un cadre de gouvernance adapté à la taille et à la complexité de leur régime.

Même s'il ne remplace pas des conseils juridiques, ce document de référence vise à illustrer ce qu'un cadre de gouvernance de base pourrait comprendre pour les promoteurs qui gèrent des régimes de capitalisation de petite taille et peu complexes, en dehors des régimes de retraite. Les promoteurs sont invités à obtenir des conseils professionnels pour s'assurer que leur approche en matière de gouvernance satisfait à toutes les exigences réglementaires applicables.

Documents à produire par le promoteur de régime et à quelle fréquence

Le texte fourni ici n'est donné qu'à titre d'exemple et doit être complété par le promoteur du régime.

| Catégorie | Meilleures pratiques | Soutien de la Sun Life |
|---------------------------------|---|--|
| Rôles et responsabilités | Décrire les rôles, les responsabilités et les obligations de tout intervenant ou de toute partie impliquée dans le cadre de gouvernance. Fournir des détails sur les types de documents disponibles au sujet des régimes, sur leur emplacement ainsi que sur les obligations et les responsabilités des participants. | Veuillez vous reporter à l'Entente sur les frais et services figurant sur le site public mon épargne SunAvantage . Ce document décrit les rôles et les responsabilités de votre fournisseur de services, les Régimes collectifs de retraite (RCR) de la Sun Life (SL). Le site contient aussi vos documents contractuels, les textes des régimes ainsi que des guides qui décrivent les responsabilités des promoteurs de régimes. Les responsabilités des participants sont indiquées dans le guide du participant et décrites en détail sur le site Web sécurisé des participants. |
| Fournisseurs de services | Évaluer régulièrement les fournisseurs de services sélectionnés d'après les exigences relatives aux régimes de capitalisation, leur rendement et la qualité de leurs produits et services, le code de conduite, et les gestionnaires de placements ainsi que le rendement des placements. | <p>Les RCR de la SL fournissent des services de tenue de dossiers depuis plusieurs années. Ils ont ainsi acquis de solides connaissances et une riche expérience. Les RCR de la SL fournissent actuellement des services à près de 7 500 régimes collectifs, qui représentent plus de 1,5 million de participants. Les RCR de la SL fournissent leurs services conformément aux exigences énoncées dans la Ligne directrice pour les régimes de capitalisation et les lois applicables.</p> <p>Les RCR de la SL tiennent une liste de surveillance des fonds de placement. En ce qui concerne mon épargne SunAvantage, les participants peuvent choisir parmi une gamme diversifiée de fonds Sun Life exceptionnels. Ces fonds sont gérés par des gestionnaires de placements de premier ordre. Nous passons en revue ces options de placement chaque année et les modifions au besoin. Votre conseiller peut demander un rapport d'examen annuel, qui fournit des détails sur le rendement ainsi que les mises à jour concernant les gestionnaires.</p> |

Documents à produire par le promoteur de régime et à quelle fréquence

Le texte fourni ici n'est donné qu'à titre d'exemple et doit être complété par le promoteur du régime.

| Catégorie | Meilleures pratiques | Soutien de la Sun Life |
|---|---|---|
| Processus de communication, y compris un processus de traitement des plaintes des participants | Fournir aux participants du contenu pédagogique et des communications de qualité, en passant en revue régulièrement les communications concernant le régime. Définir un processus pour traiter les plaintes éventuelles des participants. | <p>La SL soutient les stratégies de formation des promoteurs de régimes de capitalisation en publiant un calendrier annuel des campagnes dans le Centre de ressources des promoteurs. Ce centre comprend notamment des renseignements sur les webinaires sur le mieux-être financier qui sont offerts à leurs participants, ainsi que des communications additionnelles qu'ils peuvent leur transmettre.</p> <p>Le Centre de ressources des promoteurs comprend des modèles que les promoteurs peuvent utiliser pour envoyer des communications par l'intermédiaire de leurs canaux internes. De plus, une vidéo et un modèle de présentation PowerPoint sur l'adhésion sont disponibles sur le site public mon épargne SunAvantage, de même que des guides d'adhésion à transmettre aux participants au moment de l'adhésion ou avant.</p> <p>Enfin, les conseillers en régimes collectifs ont accès à un document Aperçu de votre régime @u travail remplissable dans lequel les règles du régime peuvent être consignées et communiquées aux participants.</p> |
| Code de conduite traitant notamment des conflits d'intérêts | Mettre en place un code de conduite traitant notamment des conflits d'intérêts, ou inclure un renvoi à un tel code. | <p>La SL a adopté des Règles de conduite qui intègrent ses principes directeurs en matière de conflits d'intérêts. En plus des Règles de conduite de la SL, les RCR de la SL ont adopté des règles de conduite complémentaires.</p> <p>La SL demande à chaque gestionnaire de placements avec lesquels elle a des ententes dans le cadre du programme Choix de placements de baseMC de fournir ce qui suit : règles de conduite; manuel de contrôle de la conformité; normes liées aux paiements indirects au moyen de courtages; principes directeurs – opérations sur valeurs mobilières; conflits d'intérêts; normes sur le vote par procuration; normes de protection des renseignements personnels. Chaque gestionnaire de placements a des principes appropriés en place.</p> |
| Évaluation du processus de gouvernance | Établir et consigner un processus prévoyant une évaluation régulière. | Utilisez ce modèle ainsi que tout autre document sur la gouvernance pour évaluer le processus. |

Au besoin : Vous pourriez vouloir consigner les risques et mesures d'atténuation éventuelles, selon la taille et la complexité de votre régime.

Exemple : Transfert de connaissances si l'administrateur actuel change de poste.

Révisé par :

Fonction :

Date :